

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Marie Moret](#)[Collection Moret_Registre de copies de lettres envoyées_FAM 1999-09-60](#)[Item Marie Moret à Victor Barca, 2 juillet 1899](#)

Marie Moret à Victor Barca, 2 juillet 1899

Auteur·e : Moret, Marie (1840-1908)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
Date de rédaction[2 juillet 1899](#)
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère
Destinataire[Barca, Victor](#)
Lieu de destinationCharleville-Mézières (Ardennes)

Description

RésuméMarie Moret accuse réception du mandat de 10 F envoyé par Victor Barca pour son réabonnement au *Devoir*.
NotesSur le folio 413r sont copiées la fin de la lettre de Marie Moret à Émile Venet du 28 juin 1899 (copie à la presse) et la carte de Marie Moret à Victor Barca du 2 juillet 1899 (copie manuscrite)
SupportTexte manuscrit à la mine de plomb.

Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Finances personnelles](#)

Informations sur le document source

CoteInv. n° 1999-09-60
Collation1 p. (413rbis)

Nature du document Copie manuscrite d'un manuscrit

Lieu de conservation Familistère de Guise

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 29/09/2024

Il ne faut pas que
le voiturier revienne
sans rapporter le
foyer, son cendrier
et les deux bancs
du tuyau démontés,
donc, il faut que
vous soyez là pour
lui livrer ces objets.

Agréer je vous
prie, Monsieur, mes
parfaites civilités

M. Goux

carte
2 juillet 1899

disant :

a l'honneur d'accuser réception,
Il para de son mandat
extraordinaire pour réabonnement
d'un an au journal Le Droit
et de payer d'agréer l'expres-
sion des sentiments
les plus distingués -